

Comment est calculée la retraite quand on a cotisé à plusieurs régimes de retraite ?

Si vous avez travaillé sous différents statuts (salarié, indépendant, profession libérale, agent public, etc.) et avez cotisé en conséquence à différentes caisses de retraite au cours de votre vie professionnelle, vous êtes polypensionné (ou pluripensionné).

Dans ce cas, toutes les caisses de retraite (de base et complémentaires) auxquelles vous avez cotisé vous versent une pension dont le montant varie en fonction des modes de calcul fixés par chacune d'elles.

Vous pouvez retrouver la liste des caisses de retraite auxquelles vous avez cotisé au cours de votre carrière et leurs coordonnées :

- [Connaître vos régimes de retraite](#)
Téléservice

Le montant total de votre retraite est déterminé en additionnant le montant de vos différentes pensions.

Vous pouvez consulter votre **relevé de carrière** sur le site officiel Info retraite dans votre compte retraite :

- [Mon compte retraite](#)
Téléservice

Votre relevé de carrière récapitule les périodes d'activité prises en compte pour votre retraite et le nombre de trimestres dont vous disposez.

Vous pouvez imprimer et télécharger votre relevé de carrière **à tout moment**.

Si vous constatez que votre relevé de carrière comporte des anomalies ou que certaines périodes d'activité n'ont pas été prises en compte, vous pouvez en demander la correction à partir de votre compte retraite.

Ce service est accessible **à partir de 55 ans** et uniquement en cas de connexion à votre compte retraite avec FranceConnect.

Vous pouvez également effectuer une estimation du montant de vos retraites dans votre compte retraite sur le site info-retraite.

Vous pouvez recommencer autant de fois que vous le souhaitez en choisissant différents scénarios de carrière et de vie personnelle : expatriation, nouvel enfant, création d'entreprise, etc.

Retraite d'un salarié du secteur privé

Avant la retraite

[Rachat de trimestres](#)

[Départ anticipé à la retraite et retraite progressive](#)

[Retraite anticipée pour carrière longue](#)

[Retraite du salarié handicapé](#)

[Préretraite amiante](#)

[Retraite progressive](#)

Trimestres de retraite

[Durée d'assurance](#)

[Utilisation du compte professionnel de prévention \(C2P\) pour la retraite du salarié](#)

Pension de retraite

[Calcul de la retraite](#)

[Pension de retraite à taux plein](#)

[Cumul emploi-retraite](#)

[Retraite complémentaire Agirc-Arrco](#)

Et aussi...

- [Montant de la retraite du salarié du secteur privé](#)
- [Montant de la retraite de l'agent public](#)

Services en ligne

- [Connaître vos régimes de retraite](#)

Téléservice

- [Mon compte retraite](#)

Téléservice



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)